

Séminaire annuel de l'ECRI avec les organismes  
de promotion de l'égalité

Interdiction de la discrimination : l'intersectionnalité au service  
de l'égalité effective ?

Strasbourg, 26 septembre 2022

**Allocution d'ouverture de Maria MAROUDA**

**Présidente de l'ECRI**

Chère Commissaire, Mme Dalli, chère Rapporteuse spéciale, Mme Achiume, et chère Rapporteuse générale, Madame Bayr, Mesdames et Messieurs les participants, chers amis,

Bonjour. C'est un plaisir de vous accueillir à l'édition 2022 du séminaire annuel de l'ECRI avec les organismes de promotion de l'égalité. Comme vous le savez, le thème de cette année est l'intersectionnalité. Ce concept peut-il contribuer à la suppression de la discrimination et à l'instauration d'une égalité effective dans les sociétés européennes ?

Le terme d'intersectionnalité a été inventé par l'universitaire américaine, Kimberlé Crenshaw, il y a 30 ans. Il est devenu depuis lors un mot à la mode dans les discours publics et autres, toutes disciplines confondues. La « race » et le « genre » en sont le point de départ. Ce terme concerne désormais de nombreux groupes différents, tels que les personnes noires LGBT, les musulmans issus de l'immigration, les femmes musulmanes et juives ainsi que les femmes et les filles roms. Le concept d'intersectionnalité reconnaît que la vie des personnes est façonnée par leurs identités, leurs relations et les facteurs sociaux, lesquels créent des formes croisées de privilèges et de désavantages en fonction de l'environnement social des personnes et des structures de pouvoir existantes.

L'intersectionnalité peut offrir une nouvelle façon de penser la complexité de la vie et des phénomènes tels que le racisme, la LGBTIphobie et le sexisme. Il ne s'agit pas d'une approche consistant à « ajouter et remuer » ni à « donner des réponses définitives à des problèmes sociaux », mais de revoir notre conception de la marginalisation et des inégalités structurelles tout en créant des espaces pour une réflexion approfondie. Cette façon de penser a fait progresser l'élaboration des politiques au fil des années dans un certain nombre de pays. Je suis certaine que nous entendrons davantage parler de la manière dont elle est utilisée dans la

pratique, et dans l'UE par exemple, par l'intermédiaire du Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 et de la Stratégie de l'UE pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025.

L'ECRI a aussi fait du concept d'intersectionnalité un outil important de ses travaux. De son avis, la dimension intersectionnelle revêt en effet une grande importance, car elle reconnaît la manière dont les « multiples motifs d'identité » interagissent dans les expériences de discrimination, d'exclusion et d'hostilité de nombreux membres de groupes relevant de sa mission. Dans les rapports de monitoring par pays ainsi que dans les orientations générales données aux États membres, comme la nouvelle Recommandation de politique générale n° 5 sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans et la Recommandation de politique générale n° 9 sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme, ce concept a été présenté comme un impératif pour comprendre les questions en jeu dans toute leur complexité.

Malgré son utilisation croissante par de nombreux acteurs différents, dont les organismes nationaux de promotion de l'égalité et les organisations de la société civile, le concept semble toutefois être apparu lentement dans la législation antidiscrimination. En raison de son caractère distinct et « synergique », la discrimination intersectionnelle est rarement bien comprise. Dans le même temps, de nombreux cadres législatifs nationaux ne font pas référence à cette forme de discrimination, ce qui rend les cas de discrimination intersectionnelle souvent invisibles et les réparations appropriées pratiquement impossibles.

Le séminaire d'aujourd'hui vise à conjuguer nos efforts aux fins d'une réflexion commune sur la question de savoir si et comment les organismes de promotion de l'égalité, l'ECRI et d'autres parties prenantes peuvent utiliser l'intersectionnalité pour parvenir à une égalité effective dans la législation, l'élaboration des politiques et la pratique.

Quelques mots maintenant sur les participants et les intervenants d'aujourd'hui. Je suis très heureuse de compter autant de représentants d'organismes de promotion de l'égalité parmi les participants à ce séminaire annuel, et naturellement parmi les intervenants. Vous figurez parmi les plus proches partenaires de l'ECRI sur le terrain, contribuant à faire évoluer les mentalités, souvent en coopération avec des organisations de la société civile.

Je suis également fière de la liste des intervenants qui ont aimablement accepté notre invitation aux différentes séances. Nos discussions seront

divisées en trois parties : tout d'abord les défis, puis les approches et enfin les pistes d'action. Avant de passer aux séances, espérons-le, interactives, notre éminente oratrice principale décrira le contexte et nous en dira plus sur la manière d'envisager les lois et les pratiques sous l'angle de l'intersectionnalité. De puissants témoignages suivront. Je salue d'ores et déjà tous les autres intervenants qui, dans leur travail, tirent le meilleur parti du concept d'intersectionnalité, comme l'homologue de l'ECRI à l'ONU, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. C'est aussi le cas de nombreuses organisations de la société civile qui plaident pour l'utilisation de ce concept en vue d'aborder les inégalités sociales d'un point de vue structurel.

Je suis particulièrement honorée de la présence de notre invitée de haut niveau, la Commissaire à l'égalité de l'Union européenne, Helena Dalli, qui participe et intervient pour la troisième année au séminaire annuel de l'ECRI. Chère Helena, je vous remercie d'avoir fait de votre participation à nos séminaires annuels une tradition. Votre soutien et celui de votre équipe aux travaux de l'ECRI sont très appréciés. Je suis aussi très heureuse de compter parmi nous Petra Bayr, rapporteure générale sur la lutte contre le racisme et l'intolérance de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui est un partenaire proche de l'ECRI. Nous avons aussi le privilège d'avoir Tendayi Achiume, rapporteure spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Je n'ai pas oublié l'échange fascinant que nous avons eu avec elle lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ECRI il y a quelques années. Elle n'a malheureusement pas pu intervenir en personne ou en ligne en raison du décalage horaire, mais je me félicite qu'elle ait pu le faire par un message vidéo depuis les États-Unis d'Amérique.

Chers participants, je vous souhaite à tous un séminaire annuel fécond.

Je donne maintenant la parole à la Commissaire, Mme Dalli. Chère Helena, vous avez la parole.